Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20260402-2026024010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'EVRIGUET SEANCE du 2 AVRIL 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Evriguet régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme COUTANT Sophie, Maire.

Etaient présents : Mme COUTANT Sophie, Mme COINTET Vanessa, M. GUILLEMOT Jean-Claude, Mme EON Christine, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.
Étaient absents : M. PICARD Dominique

Date de convocation :
27 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme LACOMBE Delphine

10/ PARTICIPATION FSL 2026

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de partition lui est parvenue du Conseil Départemental au tire du FSL (Fond de Solidarité Logement) pour un montant de 21.60 € pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Verser au Conseil Départemental la somme de 21.60 € au titre du FSL 2026.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 2 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE D'EVRIGUET (Morbihan)